

## CONCOURS « Un match parfait »

### RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

(ci-après le « Règlement »)

**AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER. CONCOURS RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. NE PAS PARTICIPER SI VOUS NE VOULEZ PAS VOUS SOUMETTRE AU RÈGLEMENT CI-DESSOUS.**

- PÉRIODE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS :** Le concours « Un match parfait » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Couche-Tard Inc. (ci-après l'« **Organisateur du Concours** »). Le Concours débute le 17 septembre 2024 à 00 h 00 min 1 s heure de l'Est (ci-après « **HE** ») et se termine le 14 octobre 2024 à 23 h 59 min 59 s HE (ci-après la « **Durée du Concours** »). L'horloge utilisée par l'Organisateur du Concours sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de la réception d'une Participation (telle que cette expression est définie ci-dessous).
- ADMISSIBILITÉ :** Le Concours s'adresse à toute personne résidant légalement au Québec âgée de dix-huit (18) ans ou plus en date de sa Participation au Concours. Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au Concours : les employés, agents et/ou représentants de l'Organisateur du Concours, de ses filiales, de ses compagnies liées, agences de publicité et de promotion, détenteurs de licence, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs, fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent Concours et/ou tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce Concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Pour les fins des présentes, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles les personnes mentionnées à la présente section sont domiciliées.
- COMMENT PARTICIPER : AUCUN ACHAT N'EST REQUIS.** Vous avez besoin d'un accès à Internet et d'une adresse courriel valide.

Pendant la période du Concours :

- Rendez-vous dans un établissement Couche-Tard participant** (ci-après un « **Établissement Participant** » et collectivement les « **Établissements Participants** »), repérez les produits participants et identifiez leur code CUP (selon disponibilité des produits, jusqu'à épuisement des stocks). Les produits participants sont énoncés à l'Annexe A du présent Règlement et seront également annoncés (i) dans les messages publicitaires de Couche-Tard qui seront diffusés sur différentes plateformes média; (ii) à l'intérieur des Établissements Participants; et (iii) sur le Site Internet (tel que ce terme est défini ci-après).
- Visitez le site [concourscouchetard.com](http://concourscouchetard.com) (ci-après le « **Site Internet** ») et rendez-vous sur la page relative au Concours. Remplissez tous les champs obligatoires du formulaire de participation électronique (ci-après le « **Bulletin de participation** ») en (i) donnant votre nom, adresse courriel, adresse postale, (ii) répondant correctement à la question d'habileté mathématique (ci-après la « **Question mathématique** »); et (iii) inscrivant le code CUP d'au moins (1) produit participant jusqu'à concurrence de trois (3) codes CUP par Bulletin de Participation. Vous devrez également confirmer que vous êtes admissible à participer au Concours et que vous avez lu et accepté de vous conformer au présent Règlement et à la Politique relative à la protection de la vie privée de l'Organisateur du Concours. Une fois que vous avez terminé, cliquez sur l'icône « soumettre » afin de soumettre votre Bulletin de participation. Sur réception du message de confirmation, vous serez alors automatiquement inscrit au Concours. Ce faisant, vous obtiendrez une (1) participation au Concours pour chaque code CUP valide inscrit dans votre Bulletin de participation jusqu'à concurrence de trois (3) participations (chacune une « **Participation** » et collectivement, les « **Participations** »). Pour fins de clarté, un (1) code CUP valide = une (1) Participation; trois (3) codes CUP valides = trois (3) Participations.

**LIMITES : Un (1) Bulletin de participation par personne, par adresse électronique, par jour.**

Pour être admissible, le participant devra avoir (i) fourni la bonne réponse à la Question mathématique ; et (ii) inscrits des codes CUP valides, sous réserve des autres conditions stipulées au présent Règlement. Les Bulletins de participation, le cas échéant, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. Tout Bulletin de participation qui est, selon le cas, incomplet, incompréhensible, inaudible, illisible, frauduleux, mutilé, transmis en retard, qui ne comporte pas la mention de codes CUP, ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une Participation ou à un Prix.

Le participant doit soumettre chaque Participation personnellement. Le participant peut seulement utiliser une (1) adresse courriel relativement à ce Concours. Les Participations reproduites mécaniquement ou falsifiées sont nulles. Toutes les Participations doivent être reçues pendant la Durée du Concours. Toutes les Participations deviennent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours et ne vous seront pas renvoyées. Toute tentative par un participant de se procurer plus que le nombre de Participations déterminé, en utilisant multiples adresses courriel, comptes de réseaux sociaux, identités, enregistrements, identifiants de connexion, ou toute autre méthode résultera en l'annulation des

Participations du participant et ce dernier pourra être disqualifié à la seule discrétion de l'Organisateur du Concours. L'utilisation de tout système automatisé (notamment, mais sans s'y limiter : les Participations présentées au moyen de robots, scripts, de macro-commandes ou d'un autre service automatisé) pour participer est interdite et entraînera la disqualification du participant.

4. **PRIX.** Il y a dix (10) prix disponibles à être gagnés dans le cadre de ce Concours consistant en une (1) paire de billets pour le match des Alouettes de Montréal du 26 octobre 2024 et une carte-cadeau Couche-Tard de deux cent cinquante dollars canadiens (250 \$ CAD). (ci-après le « **Prix** »). La personne gagnante est responsable de tous les frais additionnels non précisés aux présentes comme étant compris dans le prix, notamment les frais de déplacement découlant de l'utilisation du prix, ainsi que les frais de repas.

Le Prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être vendu ou cédé à un tiers ou être échangé en totalité ou en partie contre de l'argent. Dans la situation où le gagnant serait dans l'impossibilité de réclamer le Prix tel qu'attribué, aucune compensation ni substitution ne sera accordée par l'Organisateur du Concours, ses filiales et ses fournisseurs ou par toute autre partie associée au Prix.

Peu importe la situation, l'Organisateur du Concours, ses filiales, ses fournisseurs de produits, de matériels ou de services liés à ce Concours, ainsi que leurs employés, leurs agents et leurs représentants respectifs ne seront pas tenus d'attribuer plus de prix que ce qui est prévu dans le présent Règlement du Concours ou d'attribuer un prix autrement qu'en conformité avec le présent Règlement.

5. **SÉLECTION.** Le 15 octobre 2024 à 10 h 00 HE, à Laval, aux bureaux de l'Organisateur du Concours situés au 4202 Boul. Industriel, Laval (QC) H7L 0E3, dix (10) Participations seront sélectionnées au hasard parmi les Participations admissibles à gagner un Prix reçues pendant la Durée du Concours. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours. **Limite : Un (1) Prix par personne et par résidence durant la Durée du Concours.**
6. **COMMENT RÉCLAMER UN PRIX :** Si vous êtes sélectionné comme un gagnant potentiel d'un Prix, vous en serez avisé par courriel ou par téléphone dans les six (6) jours ouvrables suivant le tirage. Le gagnant potentiel et son/ses invité(e)(s) doivent signer un formulaire de déclaration et d'exonération (le « **Formulaire de déclaration** ») et le retourner au représentant désigné de l'Organisateur du Concours par télécopieur ou par courriel de la manière prescrite sur ce formulaire dans les quarante-huit (48) heures suivant sa réception et se conformer au présent Règlement.

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

- 6.1.1 être jointe dans les quarante-huit (48) heures suivant l'avis de l'Organisateur du Concours;
- 6.1.2 avoir répondu correctement, sans aide et dans un délai limité, à la Question mathématique apparaissant au Bulletin de participation; et
- 6.1.3 signer le Formulaire de déclaration et le retourner au plus tard dans les quarante-huit (48) heures suivant sa réception.

En participant à ce Concours, tout participant accepte d'être lié par le présent Règlement. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent Règlement, la Participation de la personne sélectionnée sera annulée et, si le temps le permet, une nouvelle sélection pour ce Prix sera effectuée conformément au présent Règlement ou, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, par un tirage au hasard parmi les finalistes ou l'ensemble des participants jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant et ce, sans affecter l'ordre d'attribution des autres Prix.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

7. **Exonération de responsabilité – déroulement du Concours.** L'Organisateur du Concours, ses filiales, compagnies affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, détenteurs de licence, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs et tous les autres intervenant liés au Concours ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants successeurs et ayants droits respectifs (ci-après dénommés les « **Parties exonérées** ») déclinent toute responsabilité quant aux Bulletins de participation reçus en retard, perdus, endommagés, mal acheminés, abîmés, tronqués, illisibles ou incomplets. Une preuve de transmission (capture ou saisie d'écran, etc.) ne constitue pas une preuve de livraison. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des problèmes qui pourraient survenir, notamment des défaillances techniques liées aux lignes d'un réseau téléphonique, à des systèmes informatiques en ligne, à des serveurs, à des fournisseurs d'accès Internet, à du matériel informatique, à des logiciels, à des virus, à des bogues, à des pannes d'ordinateur personnel et/ou de logiciels et à des configurations de matériel ou à la non-réception d'un courriel par l'Organisateur du Concours ou un participant pour quelque raison que ce soit, notamment à cause de la congestion des lignes sur Internet ou sur tout site Web ou de toute combinaison de ces facteurs. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des dommages au système d'un utilisateur découlant de la participation au Concours ou du téléchargement des renseignements nécessaires pour participer au Concours.
8. **Exonération de responsabilité – participation au Concours et/ou au Prix.** En participant ou en tentant de participer au Concours, toute personne dégage les Parties exonérées de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours.

En acceptant un Prix, tout participant sélectionné dégage de toute responsabilité les Parties exonérées de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne sélectionnée s'engage à signer un Formulaire de déclaration à cet effet, si requis.

9. **Disqualification.** L'Organisateur du Concours se réserve le droit de refuser à un participant le droit de participer au Concours ou de gagner un Prix s'il détermine, à son entière discrétion, que le participant a tenté de nuire au bon fonctionnement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques injustes (incluant le recours à des programmes d'entrée automatique rapide) ou qu'il a tenté d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler d'autres participants ou l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne se conforme pas au présent Règlement ou qui refuse de participer à toute investigation ou enquête concernant un défaut de conformité. Toute tentative, par un participant ou par toute autre personne, d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au bon déroulement du Concours, notamment toute réclamation frauduleuse, peut constituer une violation des lois pénales et civiles. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exercer des recours et de demander des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Tout participant impliqué dans une des activités précitées pourrait être déclaré inadmissible et se voir retirer tout Prix gagné. L'Organisateur du Concours se réserve le droit inconditionnel, à son entière discrétion, de rejeter tout formulaire de participation s'il suspecte que ce formulaire a été généré au moyen d'un script, d'une macro-commande, d'une reproduction robotique, d'une programmation ou d'un autre procédé automatique, ou encore s'il enfreint le présent Règlement.
10. **Non-conformité/admissibilité.** Tout participant qui serait désigné gagnant dans le cadre de ce Concours et qui ne respecterait pas le Règlement sera automatiquement disqualifié et une autre sélection aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout gagnant désigné qui ne respecterait pas le Règlement devra en informer les Organisateurs du Concours dès qu'il sera contacté.
11. **Identité du participant.** Aux fins du présent Règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au Bulletin de participation. C'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. En cas de différend sur l'identité de la personne qui a soumis un Bulletin de participation en ligne, le Bulletin de participation sera réputé avoir été présenté par le titulaire du compte autorisé de l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription. Le titulaire autorisé du compte désigne la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès ou de services Internet ou par tout autre organisme chargé d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine auquel appartient l'adresse électronique donnée. Les gagnants sélectionnés peuvent être tenus de fournir une preuve d'identité, notamment un permis de conduire ou toute autre pièce d'identité avec photo.
12. **Acceptation du prix.** Tout Prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.
13. **Substitution de prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour les Organisateurs du Concours d'attribuer un Prix (ou une portion de Prix) tel qu'il est décrit au présent Règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du prix (ou de la portion de prix) indiquée au Règlement en argent.
14. **Refus d'accepter un Prix.** Le refus d'une personne sélectionnée conformément au présent Règlement d'accepter un Prix selon les modalités du présent Règlement libère les Organisateurs du Concours de toute obligation liée à ce Prix envers cette personne.
15. **Différends (résidents du Québec uniquement).** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
16. **Modification.** Les Organisateurs du Concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent Concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent Règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie, si requise.
17. **Fin prématurée du Concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions au Concours pendant la Durée du Concours et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, les Organisateurs du Concours procéderont à la sélection au hasard parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au Concours.
18. **Responsabilité du fournisseur de prix.** Toute personne sélectionnée pour un Prix reconnaît qu'à compter de la réception d'une lettre confirmant son Prix, l'exécution des services liés à ce prix devient l'entière et exclusive responsabilité du fournisseur de prix **OU** de services. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration.
19. **Autorisation/Renseignements personnels.** L'Organisateur du Concours et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les renseignements personnels que vous aurez fournis lors de votre

Participation au Concours pour gérer et administrer le concours et l'octroi du Prix. Les gagnants autorise l'Organisateur du Concours, les commanditaires des prix et leurs représentants à utiliser son nom, sa photographie, son image, sa voix, son lieu de résidence (ville et province) et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale (ce qui inclut, sans limitation, sur le Site Internet, les site internet des Organisateur du concours ) à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée au Concours, ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti. Pour en savoir plus sur les pratiques de l'Organisateur en matière de renseignements personnels, veuillez consulter la Politique relative à la protection de la vie privée de l'Organisateur du Concours à l'adresse : <https://www.couche-tard.com/politique-relative-ala-protection-de-la-vie-privee>.

20. **Accès au site Internet, si applicable.** Les Parties exonérées ne garantissent d'aucune façon que le Site Internet sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
21. **Impossibilité d'agir/conflit de travail.** Les Parties exonérées n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle (séisme, tremblement de terre, guerre, acte de terrorisme, incendie, inondation, tempête, émeute, insurrection, mouvement populaire, feu ou tout autre cas de force majeure) ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce Concours.
22. **Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce Concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un Prix ou aux fins de valider les renseignements personnels de certains participants (ex. : courriel, numéro de téléphone).
23. **Décisions des Organisateur du Concours.** Toute décision des Organisateur du Concours ou de leurs représentants relatifs au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve, de toute décision de la Régie en relation avec toute question relevant de sa compétence.
24. **Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
25. **Lois applicables.** Ce Concours est assujetti à l'ensemble des lois fédérales et provinciales de la province de Québec. Ce Concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.

**Annexe A**

**Produits participants**

Coca-cola 12x355ml	Coca-Cola Classique
	Coke Diète
	Coke Zéro
	Sprite
	Canada Dry Soda Gingembre
	Coca-Cola Cerise
	Coca Cola Spiced
	Canada Dry Club Soda
	Canada Dry Tonic Water
	Canada Dry Limonade Framboise
Coca-cola 2L	Coca-Cola Classique
	Coke Diète
	Coke Zéro
	Sprite
	Canada Dry Soda Gingembre
	A&W
Coca-cola 500 ml	Coca-Cola Classique
	Coke Diète
	Coca-Cola Zero
	Sprite
	Canada Dry Soda Gingembre
	Sprite Zero
	A&W Racinette
	Fresca
	Canada Dry Ginger Ale Diète
	Canada Dry Canneberge
	Canada Dry Canneberge Zero
	Canada Dry Black Berry
	Canada Dry Raspberry Lemonade Ale
	Canada Dry Zero Raspberry Lemonade Ale
	Canada Dry Black Berry
	Fanta Dragon Fruit
	Coca-Cola Spiced
	Coca-Cola Spiced Zero
	Coca-Cola Cherry
	Coca-Cola Cherry Zero
	Canada Dry Zero
	NEW-FANTA
	Sprite Lymonade Strawberry
	Sprite Chill Cherry Limeade

Busch MAX Ice 6/355C

ARCH.HAZY PALE ALE (4X)473ML-C)

ARCHBLD MIX HOUBLON (12X355ML)
ARCHBLD MIX SIGNATURE 12X355ML
ARCHIBALD BELLE MER(12X355ML-C)
ARCHIBALD BELLE MER(1X)473ML-C
ARCHIBALD BELLE MER(4X)473ML-C
ARCHIBALD BOPERE (4X)473ML-C
ARCHIBALD BOPERE 12X355ML-C
ARCHIBALD CI-BOIRE (12X355ML-C)
ARCHIBALD CI-BOIRE (4X)473ML-C
ARCHIBALD JOUFFLUE (12X355ML-C)
ARCHIBALD JOUFFLUE (1X)473ML-C
ARCHIBALD JOUFFLUE (4X)473ML-C
ARCHIBALD JUICY IPA (1X)473ML-C
ARCHIBALD JUICY IPA (4X)473ML-C
ARCHIBALD LA CHIPIE (12X355ML-C)
ARCHIBALD LA CHIPIE (1X)473ML-C
ARCHIBALD LA CHIPIE (4X)473ML-C
ARCHIBALD MATANTE (12X355ML-C)
ARCHIBALD MATANTE (1X)473ML-C
ARCHIBALD MATANTE (4X)473ML-C
ARCHIBALD NEIPA GAL(1X)473ML-C
ARCHIBALD NEIPA GAL(4X)473ML-C
ARCHIBALD NUIT BLANCHE (4X)473M
BDED BERRY BEACH (1X473ML-C)
BDED BERRY BEACH (6X355ML-C)
BDED BERRY BEACH (6X355ML-C)
BDED BERRY BEACH 12X355ML-C
BDED ICE (12X355ML-C)
BDED ICE 473ML-C
BDED ICE 6X355ML-C
BDED ICE 6X355ML-C
BDED MIX 12X355ML-C
BDED ORANGE (1X473ML-C)
BDED ORANGE (6X355ML-C)
BDED PEACH BEACH (1X473ML-C)
BDED PEACH BEACH (6X355ML-C)
BDED PEACH BEACH (6X355ML-C)
BDED SMASH (6X355ML-C)
BDED SMASH (6X355ML-C)
BECK'S (12X330ML-B)
BECK'S (1X)500ML-C
BECK'S (4X)500ML-C
BECK'S SANS ALCOOL (6X330ML-B)
BLEUE (12X355ML-C)
BLEUE (1X740ML-C)
BLEUE (20X355ML-C)
BLEUE (24X355ML-C)(X)
BLEUE DRY 10.1% (1X1.18L-B)
BLEUE DRY 10.1% (1X740ML-C)

BLEUE DRY 6.1% (12X355ML-C)
BLEUE DRY 6.1% (1X740ML-C)
BLEUE DRY 6.1% (24X355ML-C)
BLEUE DRY 6.1% (6X355ML-C)
BLEUE DRY 7.1% (1X740ML-C)
BLEUE DRY 8.1% (1X740ML-C)
BOCKALE IPA 0.05% (6X355ML-C)
BUD LIGHT (12X355ML-C)
BUD LIGHT (18X355ML-C)
BUD LIGHT (1X)473ML-C
BUD LIGHT (1X740ML-C)
BUD LIGHT (20X355ML-C)
BUD LIGHT (24X355ML-C)
BUD LIGHT (30X355ML-C)
BUD LIGHT (36X355ML-C)
BUD LIGHT (6X)473ML-C
BUD LIGHT (6X355ML-C)
BUD LIGHT CHELADA 6X355ML-C
BUD LIGHT CHELADA(12X355ML-C)
BUD LIGHT LIME (12X355ML-C)
BUD LT CHELADA 473ML-C
BUD LT DOUBLE LIME(12X355ML-C)
BUD.PROHIBITION SA 473ML-C
BUD.PROHIBITION SA 6X355ML-C
BUDWEISER (12X341ML-B)
BUDWEISER (12X355ML-C)
BUDWEISER (18X355ML-C)
BUDWEISER (1X)473ML-C
BUDWEISER (1X740ML-C)
BUDWEISER (20X355ML-C)
BUDWEISER (24X341ML-B)
BUDWEISER (24X355ML-C)
BUDWEISER (30X355ML-C)
BUDWEISER (36X355ML-C)
BUDWEISER (6X)473ML-C
BUDWEISER (6X355ML-C)
BUDWEISER ZERO (12X355ML-C)
BUSCH 4.7% (12X355ML-C)
BUSCH 4.7% (1X740ML-C)
BUSCH 4.7% (20X355ML-C)
BUSCH 4.7% (6X)355ML-C
BUSCH ICE 5.9% (12X355ML-C)
BUSCH ICE 5.9% (1X740ML-C)
BUSCH ICE 5.9% (6X)355ML-C
CIDRE LACROIX ORIGINAL 4X355ML
CORONA (12X355ML-C)
CORONA (24X330ML-B)
CORONA (24X355ML-C)
CORONA (6X330ML-B)

CORONA EXTRA (12X330ML-B)
CORONA EXTRA (1X)473ML-C
CORONA EXTRA (1X710ML-B)
CORONA EXTRA (4X)473ML-C
CORONA EXTRA 15X355ML-C
CORONA LIGHT (12X330ML-B)
CORONA LIGHT (12X355ML-C)
CORONA LIGHT 6PK-B
CORONA SLEEK (6X355ML-C)
CORONA SUNBREW 0.0%(6X)330ML-B
CORONA SUNBREW SA(12X355ML-C)
GOOSE ISLAND (4X)473ML-C
GOOSE ISLAND IPA 12X355ML-C
HOEGAARDEN (1X)500ML-C
HOEGAARDEN (4X)500ML-C
HOEGAARDEN (6X330ML-B)
HOEGAARDEN 12X330ML-C
LABATT 50(12X355ML-C)
LEFFE BLONDE (6X330ML-B)
LEFFE BRUNE (6X330ML-B)
MICHELOB ULTRA (12X355ML-C)
MICHELOB ULTRA (18X355ML-C)
MICHELOB ULTRA (1X)473ML-C
MICHELOB ULTRA (24X355ML-C)
MICHELOB ULTRA (6X355ML-C)
MICHELOB ULTRA 30X355ML-C
MODELLO ESPECIAL (6X355ML-B)
MODELO ESPECIAL (12X355ML-B)
MODELO ESPECIAL (12X355ML-C)
NUTRL MIXTE 12X355ML-C
PALM BAY MIX (15X355ML-C)
PALMBAY RAINBOW TWIST 6X355ML
PALMBAY RAINBOW TWIST 6X355ML
PALMBAY TROPIX RAINBOW 473ML-C
PB PARADISE TWIST 473ML-C
PB PARADISE TWIST 6X355ML-C
PB PUNCH MANG.GOY (6X355ML-C)
PB PUNCH MANG.GOY (6X355ML-C)
ROLLING ROCK (12X355ML-C)
STELLA ARTOIS (12X330ML-B)
STELLA ARTOIS (12X355ML-C)
STELLA ARTOIS (1X)473ML-C
STELLA ARTOIS (24X330ML-B)
STELLA ARTOIS (24X355ML-C)
STELLA ARTOIS (4X)473ML-C
STELLA ARTOIS (6X330ML-B)
STELLA ARTOIS (6X355ML-C)
STELLA ARTOIS 15X355ML-C
SVNS HARD 7UP (12X355ML-C)

SVNS HARD 7UP LIM (6X355ML-C)
SVNS HARD 7UP LIM (6X355ML-C)
SVNS HARD 7UP ORIG (6X355ML-C)
SVNS HARD 7UP ORIG (6X355ML-C)